VIDE TA CHAMBRE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Association des Parents d'Élèves de l'École des Cailletiers

Prénom / Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

☐ Adhérent 8€ ☐ Non adhérent 10€

Quantité Stand:=.....€

REGLEMENT VIDE TA CHAMBRE

Article 1 : L'association des parents d'élèves Les cailletiers organise l'évènement Vide ta chambre exclusivement destiné aux particuliers. Les bénéfices de cette manifestation permettront de financer des projets pédagogiques des enfants scolarisés à l'école Les cailletiers.

Article 2 : Le Vide ta chambre aura lieu **le dimanche 29 novembre 2026** à la salle du troubadour avenue de la tour 06390 Châteauneuf Villevieille. Les horaires sont les suivants : Installation de 8h00 à 9h00 • Vente de 9h00 à 16h00 • Rangement de 16h00 à 17h00. Chaque exposant se verra mettre à disposition un emplacement d'une table et une chaise. Les stands sont payants, le prix d'un emplacement est de 8 euros pour les adhérents et 10 euros pour les non adhérents

Dès réception du dossier complet : La fiche d'inscription dument remplie et signée avec la photocopie de la pièce d'identité et votre paiement, votre réservation sera notifiée dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle éventuel. Attention les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Article 3 : En cas d'annulation, vos règlements vous seront restitués intégralement.

Article 4 : Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus et ce uniquement à partir de 16h.

Article 5 : Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés comme le rappel la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para commerciales. Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation. Sont acceptés les jeux et jouets, les peluches, les livres d'enfants, les CD et DVD, les jeux de plein air, les consoles et jeux vidéo, le matériel de puériculture et les vêtements de 0 à 16 ans.

Article 7 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant. En cas de contrôle de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, l'association des parents d'élèves organisatrice décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne respectent pas la réglementation.

Article 10 : S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

Article 11 : L'association des parents d'élèves est à votre disposition pour le bon déroulement de cette journée. Buvette, viennoiseries, snacking sur place.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Date Signature